
PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

MICHEL WURTH RÉÉLU
POUR UN 3^e MANDAT



L'Assemblée plénière est l'organe de décision suprême de la **Chambre de Commerce** et représente l'ensemble des plus de 50.000 entreprises membres. Elle fixe l'organisation interne de la plus grande organisation professionnelle du pays, approuve son budget et détermine les grandes orientations stratégiques de son action. Sa composition reflète l'ensemble des secteurs économiques luxembourgeois (hormis l'artisanat et le secteur agricole). Les 6 groupes électoraux représentés à l'Assemblée plénière de la Chambre de Commerce comptent

au total 25 membres élus pour une période de 5 ans.

L'Assemblée plénière du 22 avril dernier a procédé à la constitution du Bureau de la Chambre de Commerce et a reconduit le mandat de président de **Michel Wurth** et élu les 4 vice-présidents (Robert Dennewald, Fernand Ernster, Jean J. Schintgen et Carlo Thill) pour une période de 5 ans.

Dans son premier discours devant la nouvelle Assemblée plénière, le président de la Chambre de Commerce s'est penché sur les défis socio-économiques de la nouvelle mandature. D'entrée de jeu, Michel Wurth a souligné qu'il partageait entièrement la volonté de changement affichée par le nouveau gouvernement et a assuré au ministre de l'Economie, présent dans la salle, le soutien de la Chambre de Commerce dans sa priorité à restaurer l'équilibre des finances publiques à l'horizon 2017 et à limiter l'endettement à moins de 30 % du PIB.

L'intégralité du discours de Michel Wurth est disponible sur www.cc.lu.
